

Unanimité contre la caisse intelligente

FISCALITÉ Les trois fédérations attendent avec impatience l'avis du Conseil d'Etat

- ▶ Le gouvernement a adopté les arrêtés royaux instaurant le système de caisse enregistreuse.
- ▶ Les trois fédérations du pays jugent la mesure discriminatoire.
- ▶ Et les compensations inapplicables et plus coûteuses qu'annoncé.
- ▶ La politique est attendue dimanche pour l'inauguration du Salon Horecatel.

Ce vendredi, le gouvernement fédéral a adopté les arrêtés royaux instaurant la nouvelle loi sur la caisse intelligente dans l'horeca. Et cela plus de deux mois après l'annonce, le 22 décembre, de cette modification. Désormais, seront tenus de s'équiper de ce système de caisse enregistreuse les établissements réalisant au moins 25.000 euros par an de chiffre d'affaires via la vente d'aliments consommés sur place. Pour rappel, le Conseil d'Etat avait annulé le texte précédent qui fixait comme critère de réaliser au moins 10 % d'activités par ce biais.

Les fédérations horeca des trois régions du pays attendaient ce texte. Et elles ont réagi d'une seule voix... pour dézinguer le texte. « La nouvelle législation applique le même principe que la précédente et est donc tout aussi contraire à la Constitution », clament-elles dans un communiqué commun. Pour rappel, le



N'imposer la caisse intelligente qu'à une partie de l'horeca, secteur utilisant beaucoup de main-d'œuvre, serait discriminatoire, selon les trois fédérations sectorielles. © JOAKEEM CARMANS (ST)

Conseil d'Etat avait jugé que le critère (les 10 %) violait le principe d'égalité des citoyens devant la loi.

« La limite des 25.000 euros est une atteinte au principe d'égalité, au même titre que la règle des 10 %, s'insurgent les trois fédérations sectorielles. Ici

« Il faut faire les démarches trois jours à l'avance, prévoir jusqu'à quelle heure resteront les clients » T. NEYENS

non plus, il n'y a pas la moindre raison de traiter un contribuable différemment d'un autre. Les fédérations liront avec intérêt

l'avis du Conseil d'Etat qui sera rendu à ce sujet. » Une dernière phrase lourde de menaces.

De plus, le secteur ne cache pas sa colère à propos des mesures d'accompagnement, parlant de « fiasco ». Les flexijobs d'abord, qui permettent à un employeur de l'horeca de recruter

un travailleur à temps partiel déjà actif dans un autre secteur, coûteraient plus cher qu'annoncé. « De par les différentes cotisa-

tions sectorielles obligatoires, l'ensemble des frais s'élève à plus de 45 % » au lieu des 25 % promis par le gouvernement.

Autre compensation mise en place : la défiscalisation des heures supplémentaires. « L'avantage financier disparaît sous le poids des cotisations sectorielles », pestent les trois fédérations sœurs. Et, pire, le système serait quasiment inapplicable : « Il faut faire les démarches trois jours à l'avance et prévoir jusqu'à quelle heure resteront les clients, déplore Thierry Neyens, président d'Horeca

Wallonie. Ce n'est pas en phase avec la réalité de terrain, et donc impraticable. » Avec le risque pour l'employeur qui recourt à ce système de voir l'addition salariale finalement plus salée que prévu.

Bref, pour le secteur, le système que vient de corriger le gouvernement fédéral ne tient pas la route. « Les fédérations Horeca demandent donc à obtenir au plus vite un entretien avec les différents cabinets concernés pour établir un diagnostic complet du problème et arriver à des solutions réalistes. »

IMPACT

68.000 emplois menacés ?

« La caisse aura un impact sur le client, le restaurateur et l'emploi », prévient Thierry Neyens, président d'Horeca Wallonie. Le client, en raison de l'addition, plus salée. Le restaurateur, pour la taxation (TVA, Isoc ou IPP) qui en découlera. L'emploi, parce que des postes de travail devenus trop coûteux pourraient disparaître ?

La raison est simple : l'horeca est un secteur qui, actuellement, fonctionne avec une partie de travail au noir. Que la caisse intelligente vise à rendre impossible. Combien ? En 2014, une étude de l'Université de Hasselt estimait que 68.000 des 164.000 emplois du secteur étaient menacés par l'arrivée de la « black box ». Un fameux plan de restructuration à l'échelle du pays.

P.L.T

L'adoption des arrêtés royaux tombe, ironie, juste avant l'inauguration du 50^e Salon Horecatel. Dimanche après-midi, le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale (Bart Tommelein) et le ministre des Classes moyennes (Willy Borsus) assisteront à l'inauguration. « Ce sera pour nous l'occasion de leur transmettre l'appel du secteur, annonce Thierry Neyens. Les restaurateurs demandent à se mettre à table. » Ils n'ont visiblement pas perdu leur sens de l'humour. Pas encore. ■

PASCAL LORENT